

Sujet: [INTERNET] Enquete publique usine biogaz la Ribière

De : Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

Date : Mon, 15 Oct 2018 16:46:39 +0200 (CEST)

Pour : ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête :

Question 15 concernant l'usine biogaz de la Ribiere : l'usine classée IPCE va etre construite sur un terrain ayant abrité un dépôt d'essence classé SEVESO qui a été détruit il y a 20 ans car trop proche des habitations et de la ligne SNCF . Ce terrain n'a pas été complètement dépollué simplement sur 70 cm de profondeur . Comment peut- on construire des bâtiments de 12 m de hauteur sans faire des fondations profondes ou l'on va augmenter le risque de la double pollution (celle ancienne du pétrole et celle du futur de la méthanisation) de la nappe phréatique .L' autorités environnementale n'a commandité aucune mesure de l'état des sols MR1 rétention de substances polluantes, MR2 gestion des rejets liquides comme le recommande le code de l'environnement . Je le répète à loisir mieux vaut anticiper que guérir .C'est pour cela que je suis contre ce projet.

P Becette

Propriétaire riverain